

L'émergence des paiements pour services environnementaux dans le monde agricole s'est effectué au détriment de la notion de multifonctionnalité.

Rémunérer pour mieux dissocier

Depuis 1992, le groupe Nestlé Waters contractualise avec une quarantaine d'agriculteurs à Vittel, dans les Vosges, pour qu'ils appliquent sur leurs parcelles un cahier des charges strict. Élevage extensif en prairie, interdiction de pesticides, lutte biologique : l'objectif pour Nestlé est de protéger le périmètre de ses sources pour éviter que le taux de nitrates dans l'eau ne soit trop élevé. Si Nestlé était à l'époque pionnier dans ce domaine en France, les paiements pour services environnementaux (PSE), c'est-à-dire « une transaction volontaire, où un service environnemental, clairement défini, est acheté par un ou plusieurs usagers à un ou plusieurs fournisseurs »¹ sont de plus en plus usités au sein du milieu agricole. Un PSE peut être commandé par les usagers du service (tels Nestlé ou des Agences de l'eau qui ont besoin de préserver un bassin versant) ou par la puissance publique – c'est cas des mesures agro-environnementales (MAE) de la Politique agricole commune (Pac).

PRESTATAIRE DE SERVICE

Pour des chercheurs du Cirad, « si la multifonctionnalité de l'agriculture cherchait explicitement à intégrer les dimensions économiques, sociales et environnementales, avec la notion de PSE, un recentrage relativement strict est opéré autour de la dimension environnementale »². Les PSE s'inscrivent dans un cadre marchand, l'agriculteur est assimilé à un « pourvoyeur de services environnementaux », rémunéré pour des « prestations de service reposant sur des indicateurs de résultats adéquats ». Les MAE visent ainsi à « encourager les agriculteurs à protéger et à valoriser l'environnement en les rémunérant pour la prestation de services environnementaux »³. Des MAE telles que la MAE « Prairies fleuries » rémunèrent ainsi le producteur pendant au minimum cinq ans sur la base du décompte des espèces végétales présentes dans la parcelle. Certaines MAE sont même « territorialisées » (les MAET) et cantonnées à des zones Natura 2000, des Parcs naturels régionaux, des zones vulnérables à l'érosion, où l'on rémunère pour répondre à des problématiques



Des opérateurs privés contractualisent avec des agriculteurs via des paiements pour services environnementaux pour compenser les impacts de leur activité sur la nature.

environnementales ciblées. Enfin, comble du raisonnement marchand, les MAET quantifient des « surfaces de biodiversité » pour évaluer au mieux les rémunérations : un hectare de tourbière équivaut ainsi à 20 hectares de surface de biodiversité ; un arbre isolé ou un mètre de muret en pierre équivalent à 50m² de surface de biodiversité, etc. Mais les MAE rémunèrent aussi des bonnes pratiques environnementales de paysans qui mettent en œuvre une agriculture dite multifonctionnelle. Pour David Falaise, du Réseau agriculture durable, « l'agriculture durable est par essence une agriculture qui se veut multifonctionnelle. Le cahier des charges de l'agriculture durable est reconnu dans le dispositif MAE depuis 1992, avec la mesure "Système fourrager à faible niveau d'intrants" (MAE SFEI). C'est pour nous un outil de reconnaissance de nos systèmes agricoles autonomes et économes en rémunérant une de leur fonction environnementale ». De même, des MAE viennent en soutien de système agricole, dans des zones de moyenne et de haute montagne par exemple (élevage sur parcours, agrosylviculture), qui auraient disparu si ces rémunérations environnementales n'existaient pas.

DISSOCIATION

Cette disjonction entre production alimentaire et fonctionnalité environnementale, a contrario de la notion de multifonctionnalité, conduit à des limites voire dissipe toute réflexion de fond liée à l'agriculture. Ainsi le système des PSE rétribue un service rendu et n'encourage pas à une

approche globale de l'agriculture, ancrée sur un territoire ; ces dispositifs ne sont pas liés à une reconnaissance de la valeur ajoutée apportée par l'agriculture mais à l'intérêt économique des usagers. Quant à l'ambivalence des MAET, si elles participent à encourager des pratiques culturelles des agriculteurs sur des territoires vulnérables d'un point de vue environnemental, elles ne les reconnaissent pas en dehors de ces zones. De même, elles rémunèrent un résultat quantifiable (tel un nombre d'espèces végétales vulnérables présents sur l'exploitation) et non le nombre de jours de travail. Dernière incohérence des PSE, la compensation écologique, mise en œuvre en France depuis 2007, qui obligent les maître d'ouvrage à compenser leurs impacts sur la nature. Vinci, dans le cadre du projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, a ainsi prévu de contractualiser avec des agriculteurs pour créer ou entretenir des espaces de biodiversité afin de compenser la destruction du bocage... lui-même créé par des agriculteurs.

■ MICKAËL CORREIA (TRANSRURAL)

1 - Les « PSE » : des rémunérations pour les services environnementaux – Conseil économique pour le développement durable – www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/017b.pdf – 2010.

2 - Les évolutions inversées de la multifonctionnalité de l'agriculture et des services environnementaux – P. Bonnal, M. Bonin et O. Aznar – <http://vertigo.revues.org/12882> – décembre 2012.

3 - http://ec.europa.eu/agriculture/envir/measures/index_fr.htm.

Transrural initiatives

revue mensuelle d'information agricole et rurale publiée par l'Agence de diffusion et d'information rurales (Adir), association d'édition de l'Afip, de la FNCivam, de la CNFR et du MRJC



L'Association de formation et d'information pour le développement d'initiatives rurales (Afip) est un réseau associatif composé de sept structures réparties sur le territoire national. De la médiation au développement d'activités, l'Afip est un acteur du milieu rural ayant une approche territoriale en portant et militant pour les valeurs du développement durable notamment sur le pilier social.



Le réseau des Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (Civam), ce sont plus de 200 associations qui défendent depuis plus d'un demi siècle des enjeux tels que la préservation de l'environnement, l'offre d'aliments de qualité, l'élaboration d'un autre modèle énergétique, la promotion d'une agriculture durable, le maintien d'un monde rural facteur de cohésion sociale.



La Confédération nationale des Foyers ruraux (CNFR) fédère des associations qui se reconnaissent dans les valeurs de l'éducation populaire et qui contribuent à ce que les territoires ruraux restent des espaces de vie et de solidarité, promeuvent le fait associatif et contribuent à l'émancipation des individus, tout en luttant contre la fracture sociale et l'isolement des individus.



Lieu de rencontres, d'échanges et vecteur d'intégration socio-économique, le Mouvement rural de jeunesse chrétienne (MRJC), propose aux jeunes de treize à trente ans vivant à la campagne ou qui l'envisagent, de s'engager avec d'autres pour l'amélioration de la qualité de vie, de leur environnement et de la société qui les entoure par l'action, la réflexion, la recherche de sens et la formation.

Directrice de publication : Isabelle Barnier - **Équipe de rédaction permanente :** Hélène Bustos et Mickaël Correia - **Ont participé à ce numéro :** Luminita Baciu, Jean-Marc Bureau, Samuel Féret, Vincent Lemée, Camille Botella, Mathilde Leriche, Emmanuelle Malnoë, Natacha Quentin, Victoria Selwyn, Mélanie Théodore, Aude Torchy et Bernard Vilboux.

Notes de lecture et revue de presse : Alain Chanard



Photocomposition et impression :
Imprimerie 34, Toulouse, imprimé sur papier Satimat green PEFC

Administration / Rédaction :
2, rue Paul Escudier - 75009 Paris

Tél. 01 48 74 52 88 - Fax 01 42 80 49 27

Site internet : www.transrural-initiatives.org

Mail : transrural@globenet.org

CRÉDIT PHOTO DE LA COUVERTURE :
ROBINVANMOURIK/FLICKR

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner explicitement la source — n°CPPAP : 0615G86792
ISSN : 1165-6166 — Dépôt légal : Juillet 2013.

vivre ensemble

Économie

4 Quel sens pour l'insertion par l'activité économique aujourd'hui ?

Agriculture

5 Accord politique sur la réforme de la Politique agricole commune... ou presque

Société

8 Les très petites communes résistent

Europe

9 L'accord de partenariat 2014-2020 se précise



un autre développement

Aménagement

14 À quand une nouvelle loi sur l'urbanisme commercial ?

Agriculture

15 Les sections de la discordance

Initiative

16 Une roulotte sociale de revalorisation de la personne

Foncier

17 Autant en emporte les champs

Europe

18 Pari sur l'agriculture comme moteur d'insertion

ménager les ressources

Société

10 Biologie de synthèse : voulez-vous d'une vie synthétique ?

Environnement

12 Bras de fer autour des gaz de schiste

Photographie de quatrième de couverture

Cette photo a été prise par Claire Neuts, suite à un chantier collectif en juillet 2012 d'éco-construction d'une maison en ossature bois et isolation paille. Cette habitation se situe sur un terrain partagé à Ergny (Pas-de-Calais) avec deux autres maisons familiales et un lieu d'expérimentation pour des projets collectifs dénommé Abri & Co.

(Ré)abonnez-vous à *Transrural initiatives* sur la boutique en ligne de la revue



- Vie et mort d'une notion ? II-III
- Vers une marchandisation des services de l'agriculture III-IV
- Définir un statut de « Paysan-accueillant » dans le code rural ? IV
- Rémunérer pour mieux dissocier V
- Accueil éducatif à la ferme, entre connaissance et reconnaissance.. VI
- L'entretien de milieux difficiles par l'élevage VII
- Une profession à nommer VIII

En cette année de réforme de la Politique agricole commune et dans la perspective d'une nouvelle loi d'orientation agricole prévue pour la fin de l'année, la notion de multifonctionnalité de l'agriculture semble à réinterroger. En effet, s'il est aujourd'hui plus reconnu qu'au sortir de la seconde Guerre mondiale que l'agriculture a de nombreuses fonctions au-delà de celle de nourrir la population, la notion de multifonctionnalité n'est plus aussi « à la mode » qu'il y a une dizaine d'années. Apparue dans le champ politique international puis européen et enfin national dans les années 1990, la notion de multifonctionnalité n'a pas bénéficié d'une définition « arrêtée » et les différentes approches de la notion dépendent fortement de qui s'en saisit ; tantôt considérée comme une caractéristique « intrinsèque » de l'activité, tantôt comme une justification aux mesures protectionnistes des pays développés, tantôt comme un objectif politique renvoyant à la question plus lointaine de l'inscription de l'agriculture dans un projet de société...

Alors que la mise en marché des biens et services (environnementaux, sociaux...) de l'agriculture bat son plein, nous avons souhaité revenir sur cette notion de multifonctionnalité. En réalisant ce dossier avec le réseau des Civam, il s'agit de participer au débat sur la place de l'agriculture dans la société. Les analyses et initiatives mises en avant dans ce dossier entendent plaider pour une vision globale de l'activité agricole qui prend en compte les dimensions économiques, sociales et environnementales du métier. Et se détacher de l'idée que la multifonctionnalité se réduirait à une somme de services ou fonctions que pourraient remplir et vendre les agriculteurs. ■

Transrural initiatives

Vous pouvez vous abonner en ligne sur :
<http://boutique.transrural-initiatives.org>

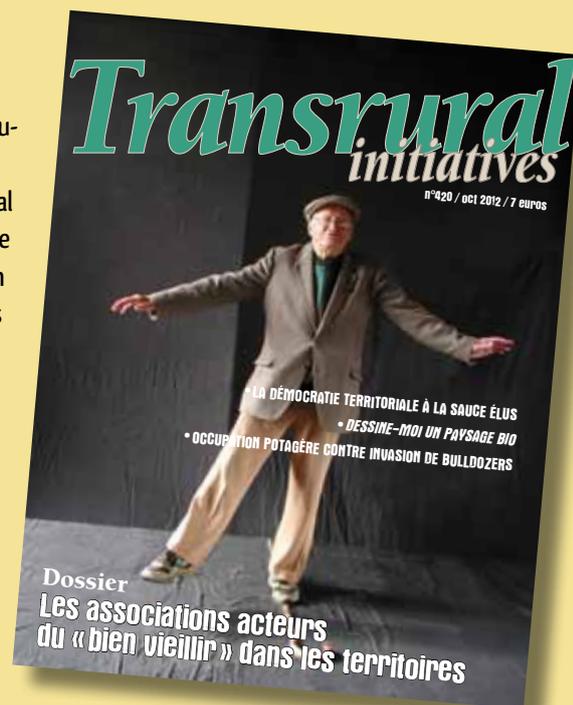
La revue associative des territoires ruraux

Transrural initiatives est une revue mensuelle portée par des mouvements associatifs d'éducation populaire à vocation rurale et agricole.

En s'appuyant sur un comité de rédaction composé d'acteurs du développement rural (animateurs, militants associatifs), associés à des journalistes, elle propose une lecture de l'actualité et des enjeux concernant les espaces ruraux qui privilégie les réalités de terrain et valorise des initiatives locales et innovantes. La revue appréhende ces territoires dans la diversité de leurs usages et met en avant des espaces où il est possible d'habiter, de se déplacer, de s'instruire, de se cultiver, de produire, de se distraire et de tisser des liens. Ces expériences locales illustrent concrètement des alternatives au modèle de développement économique dominant, marqué par la mise en concurrence généralisée, la disparition des solidarités et l'exploitation aveugle des ressources naturelles.

Transrural entend sortir de la morosité ambiante et invite à l'action ! Dans chaque numéro, un dossier thématique permet d'approfondir une question (ex. : Le rural a rendez-vous avec la ville ; La forêt, entre patrimoine financier et naturel ; L'agriculture locale, nouveau champ d'action politique des collectivités).

Sans publicité, à but non lucratif, la revue assure son fonctionnement et son indépendance grâce aux abonnements.



BON D'ABONNEMENT

Pour 11 numéros / an :

- Particuliers 50 € ; étudiants – chômeurs 40 € ; institutions, bibliothèques, associations 75 € ; abonnements groupés (à partir de 5 personnes) 40 € l'unité ; découverte 3 mois 20 € ; soutien 100 €.
- À l'étranger : particuliers 60 € ; institutions 85 €.

Pour un abonnement 2 ans : particuliers 90 € ; institutions 140 €.

Société :

Nom : Prénom :

Adresse :

Comment avez-vous connu *Transrural*? :

Je souhaite recevoir une facture : OUI NON

Si vous souhaitez faire découvrir la revue à un ami, indiquez ici ses coordonnées, nous lui enverrons un numéro :

Nom : Prénom :

Adresse

Règlement par chèque à l'ordre de Transrural Initiatives ou par mandat administratif
à envoyer à Transrural Initiatives - 7bis, rue Riquet - 75019 Paris
transrural@globenet.org